

Série de fiches d'éducation financière

Être un consommateur averti



Idée originale



Réalisation

Chantale Audet et Amélie Bourret
Autrement dit – www.autrementdit.ca

Collaboration

- Lili Plourde, directrice générale d'Autisme Québec
- Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec
- Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Illustrations

Charles-David Laflamme

Révision linguistique

David Rancourt

Graphisme

Stéphanie Rivet – Pulsation graphique

Cette fiche fait partie d'une série de fiches d'éducation financière. Les fiches sont gratuites et libres d'utilisation. Merci de les citer quand vous les utilisez.

Elles ont été rédigées en langage clair et simple pour en faciliter la compréhension et l'utilisation.

Un conseil pratique

Consultez la fiche *Introduction à la série de fiches d'éducation financière*. Elle vous donnera une vue d'ensemble de tous les thèmes abordés.

Comment citer cette publication

Autisme Québec. *Être un consommateur averti. Série de fiches d'éducation financière*. Québec, 2020.

Remerciements

Cette série de fiches d'éducation financière a été conçue avec le soutien de nombreuses personnes. Ces personnes ont généreusement accepté de partager leur expérience pour choisir les sujets les plus pertinents, elles ont commenté les nombreuses versions rédigées et elles ont fait part de leurs suggestions tout au long du développement.

Un sincère merci à toutes ces personnes, donc, personnes autistes, parents, intervenants et spécialistes de la gestion des finances personnelles.

Plus spécifiquement :

Mathieu Bérubé-Le May, Christophe Comeau, Brigitte Coutu, Léonie Dancause, Madeleine Gagne, Francine Hamel, Charles-David Laflamme, Marie Lambert, Lucie Latour, Élisabeth Le May, Justin Matte, Andrée Paradis, Jean-François Picard, Laurent Rainville, Alain Rheault, Jacinthe Rochette, Anne Seigneur

Aussi, nous souhaitons remercier d'autres personnes qui ont jeté leur regard sur les fiches de façon ponctuelle. Elles se reconnaîtront sûrement !

Merci à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour la subvention accordée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de promotion.

Ce projet a été réalisé grâce au soutien de l'Autorité des marchés financiers. Les informations, opinions et avis exprimés n'engagent que la responsabilité d'Autisme Québec. Un merci tout spécial à Camille Beaudoin, Nathalie Depocas et Valérie Sauvé.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-925115-00-7



Être un consommateur averti

Cette fiche te présentera différents moyens de devenir un consommateur averti.

Voici ce que tu y trouveras :

- 1. Un consommateur, c'est quoi ?**
- 2. Se connaître comme consommateur**
- 3. Comprendre la publicité**
- 4. Connaître ses droits de consommateur**
- 5. Les bonnes pratiques du consommateur averti**
- 6. Magasiner en ligne**

1

Un consommateur, c'est quoi ?

Tu es un consommateur quand tu achètes et utilises un bien ou un service.

Tu es aussi un consommateur avant même d'acheter, c'est-à-dire quand tu vois des publicités ou que tu t'informes au sujet d'un produit.

Savais-tu ?

Un bien, c'est un objet que l'on peut posséder, comme une brosse à dents, un vêtement ou un ordinateur.

Un service, c'est une action ou une aide que quelqu'un ou une compagnie peut offrir. Cela peut être une coupe de cheveux chez le coiffeur ou un déplacement en taxi.



En tant que consommateur, tu as le pouvoir de décider ce que tu fais avec ton argent et comment tu le dépenses. Ce pouvoir, tu l'exerces chaque fois que tu achètes un bien ou un service.

En effet, en choisissant un produit, une marque ou même une compagnie plutôt qu'une autre, tu joues un rôle important. Par exemple, tu peux décider d'acheter les fraises du Québec au lieu de celles qui proviennent de l'étranger. Tu choisis alors d'encourager les producteurs d'ici.

Être un consommateur averti

Pour être un consommateur averti, il faut d'abord que tu te connaisses en tant que consommateur. En d'autres mots, tu dois connaître la façon dont tu prends tes décisions d'achat.

Être un consommateur averti signifie aussi que tu comprends tes droits et tes responsabilités en tant que consommateur.

Mais ce n'est pas tout ! Cela veut aussi dire que tu sais faire de bons choix de consommation en t'informant sur les produits que tu achètes.

Pourquoi être un consommateur averti ?

En devenant un consommateur averti, tu pourras mieux reconnaître ce qui t'influence quand tu fais des achats. Tu sauras te poser de bonnes questions avant d'acheter. Tu auras plus confiance en toi pour faire tes achats.

Tu pourras reconnaître les pièges qui peuvent te mener vers de mauvais choix. Tu éviteras ainsi du stress et bien des problèmes.

2 Se connaître comme consommateur

Quand tu achètes un bien ou un service, c'est habituellement pour répondre à un besoin ou pour combler un désir.

Toutefois, au moment de faire tes achats, une foule d'autres facteurs influencent tes choix.

Certains de tes choix peuvent être faits de façon très consciente. Un bon exemple serait lorsque tu préfères une sorte de céréales pour déjeuner plutôt qu'une autre.

D'autres choix sont faits plus inconsciemment.

Dans ce cas-ci, un bon exemple serait quand tu achètes une marque par habitude, sans te poser trop de questions, parce que tu l'as toujours achetée.

Des facteurs qui peuvent influencer tes choix

Voici des facteurs qui peuvent influencer tes choix d'achats :

- Tes moyens financiers
- Le prix
- Tes habitudes et tes préférences
- La publicité
- Les personnes de ton entourage
- Tes valeurs

D'autres facteurs peuvent aussi t'influencer, comme ton âge et ce qui se passe dans ta vie au moment où tu fais un achat. Si tu es aux études, par exemple, tes besoins, tes désirs et tes buts ne sont pas les mêmes que ceux d'un nouveau parent.

Souviens-toi d'il y a 3 ans ou 5 ans. Quels étaient tes besoins, tes désirs, tes buts ? Étaient-ils les mêmes qu'aujourd'hui ?

Il peut également arriver que tes émotions influencent tes décisions. Si tu es très joyeux ou au contraire très triste, tu ne prendras peut-être pas les mêmes décisions.

Certains évènements, par exemple une fête ou les vacances, peuvent aussi te mettre dans un état d'esprit qui influence tes décisions.

Tous ces facteurs varient d'une personne à l'autre et d'un achat à l'autre. Même s'il peut parfois être difficile de les contrôler, c'est une bonne idée d'au moins s'exercer à les reconnaître.

Comment reconnaître les facteurs qui t'influencent ?

Tu peux faire cet exercice : pense à trois achats que tu as faits dernièrement et essaie de te rappeler ce qui a influencé tes choix. Note tout cela dans le tableau de la page suivante.

Tu peux t'inspirer des exemples du premier tableau.

Exemple de réflexion sur les facteurs qui influencent tes choix

Achats	Facteurs qui ont influencé mes choix
Des bottes d'hiver	<ul style="list-style-type: none">• J'en avais besoin.• J'en avais les moyens.• J'achète toujours cette marque.
Un jeu vidéo	<ul style="list-style-type: none">• Je le désire vraiment.• La publicité que j'ai vue en ligne me donne le goût de l'avoir.• Mes amis y jouent déjà.
Une deuxième paire d'écouteurs	<ul style="list-style-type: none">• C'était en rabais.• J'en avais les moyens.• J'avais le goût de me faire plaisir.

Réflexion sur les facteurs qui influencent tes choix

Achats	Facteurs qui ont influencé mes choix

Avant d'acheter, prends le temps d'identifier ce qui motive tes choix. Ainsi, tu pourras prendre de meilleures décisions d'achat et t'assurer d'acheter des biens dont tu as vraiment besoin.

Tu peux aussi consulter le site qui suit. Il te propose de remplir un questionnaire en ligne afin de mieux connaître ce qui influence tes décisions quand vient le temps de dépenser :

Jeu-questionnaire : Comment prenez-vous des décisions quand vous dépensez ?

<https://itools-ioutils.fcac-acfc.gc.ca/yft-vof/fra/rdb-1-4.aspx>

3

Comprendre la publicité

La publicité est une forme de communication. C'est le moyen le plus courant que les compagnies utilisent pour communiquer de l'information sur leurs produits ou leurs services.

En utilisant la publicité, les compagnies souhaitent convaincre les gens et les inciter à acheter les produits ou les services qu'elles vendent.

La publicité prend plusieurs formes : annonces publicitaires à la télé, sur Internet ou au cinéma, affiches extérieures sur le bord des autoroutes ou dans les revues et les journaux, etc.

En fait, la publicité est omniprésente, c'est-à-dire qu'il y en a partout, dans tous les lieux. Il y en a tellement et sous tant de formes qu'il arrive souvent qu'on ne la remarque même plus !

La publicité est donc un facteur qui influence énormément les consommateurs. C'est pourquoi il est important de comprendre comment elle fonctionne.

Comment fonctionne la publicité

Peu importe la forme qu'elle prend, la publicité montre un produit ou un service sous son meilleur jour. Elle veut convaincre les consommateurs que ce produit ou ce service est le meilleur.

La publicité cherche à donner le goût aux consommateurs d'acheter le produit ou le service. Parfois, elle essaie même de les convaincre qu'ils en ont vraiment besoin alors que ce n'est pas le cas.

La publicité influence souvent les consommateurs sans qu'ils s'en rendent compte. Elle est très efficace et réussit à les faire consommer plus qu'ils n'en ont réellement besoin !

Si tu penses aux achats que tu as faits dernièrement, crois-tu que la publicité a influencé tes choix ?

Bon à savoir

La publicité ne comporte pas que des côtés négatifs. Elle est très utile lorsque vient le temps de rejoindre un grand nombre de personnes. Des compagnies, des organisations ou des gouvernements l'utilisent pour différentes raisons.

Pour informer : par exemple, le parcours d'un autobus change et la compagnie d'autobus souhaite informer les usagers de ce changement.

Pour sensibiliser : par exemple, un gouvernement utilise la publicité pour nous apprendre à reconnaître l'intimidation et à la dénoncer.

Pour changer des comportements : par exemple, une institution financière fait une publicité dans le but d'amener ses clients à utiliser le cellulaire pour payer des achats.



4

Connaître ses droits de consommateur

Il existe une loi qui te protège quand tu achètes un produit ou un service. Cette loi s'appelle la Loi sur la protection du consommateur.

En tant que consommateur, tu as donc des droits. Plusieurs droits, même.

Par exemple :

- Tu as le droit à l'information. Autrement dit, un commerçant ne peut pas te mentir ou inventer des qualités à son produit dans le but de te le vendre.
- Tu as le droit à la sécurité, c'est-à-dire le droit d'être protégé des produits qui sont dangereux ou mauvais pour ta santé.
- Tu as le droit à la réparation, c'est-à-dire à faire corriger la situation si tu n'es pas satisfait de ton achat ou si tu as acheté un produit défectueux.

Dans tous les cas, si tu as l'impression d'avoir fait un achat qui ne respectait pas tes droits, tu peux le dire au commerçant.

N'hésite pas. Souvent, le commerçant va chercher une solution pour que tu sois satisfait. Il s'assurera ainsi que tu parleras en bien de son commerce et que tu auras le goût d'y retourner.

Garantie légale

Tous les produits que tu achètes au Québec sont couverts par une garantie légale. C'est une garantie gratuite qui vient avec ton achat. Tu n'as pas à payer pour l'obtenir. Cette garantie protège ton bien pour un usage normal pendant une durée raisonnable.

Toute l'information sur la garantie légale est bien expliquée sur le site d'Éducaloi :

La garantie légale

www.educaloi.qc.ca/capsules/la-garantie-legale

Un organisme pour t'aider

Au Québec, il existe un organisme du gouvernement qui s'appelle l'Office de la protection du consommateur (OPC). Son rôle est d'informer et d'aider les consommateurs. Il peut aussi les accompagner en cas de problèmes.

Si tu as un problème avec un de tes achats, tu peux contacter l'OPC. Tu trouveras de l'information sur le soutien que tu pourrais recevoir sur le site suivant :

Office de la protection du consommateur

www.opc.gouv.qc.ca

5

Les bonnes pratiques du consommateur averti

Ce n'est pas toujours facile d'être un consommateur !

Il y a des achats qui sont de « bons achats » parce que tu as payé un prix raisonnable ou que l'objet est de qualité. D'autres achats ne sont pas une bonne affaire.

As-tu déjà acheté un bien de mauvaise qualité qui n'a pas duré longtemps ? Ou encore, as-tu déjà acheté un bien et réalisé plus tard que tu aurais pu le payer moins cher ? Il t'est sûrement déjà arrivé d'acheter quelque chose que tu n'as finalement pas utilisé.

Il arrive à tout le monde de faire de mauvais achats.

Dans les prochaines pages, tu trouveras différents conseils pour améliorer tes habiletés de consommateur.

Les conseils sont organisés selon les étapes suivantes :

- Avant d'acheter
- Au moment d'acheter
- Après avoir acheté

Bien que les conseils présentés plus bas représentent tous de bonnes pratiques, tu n'auras probablement pas à les appliquer pour chaque achat. Le fait de les appliquer ou non dépendra parfois de la valeur de ton achat, d'autres fois de ton expérience avec le produit ou avec le commerçant.

Au fil du temps, tu développeras tes habiletés de consommateur. Tu pourras alors plus facilement choisir les bons conseils à appliquer en fonction de chacun de tes achats.

Avant d'acheter

Avant d'acheter, il peut être judicieux de te demander :

- « Est-ce que cet achat répond à un de mes besoins ? »
- « Est-ce que j'ai l'argent nécessaire pour faire cet achat ? »

Même en répondant à ces questions, il peut être difficile de juger si un achat est raisonnable pour toi. Dans ce cas, calcule le nombre d'heures que tu aurais à travailler pour payer ce que tu désires acheter.

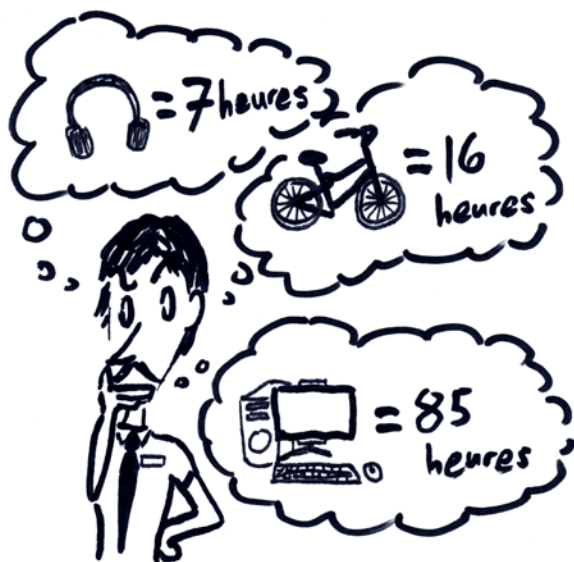
Tu peux prendre le montant de ton achat et le diviser par ton taux horaire. Le résultat te donnera une idée approximative du nombre d'heures que tu devras travailler pour payer cet achat.

Par exemple, si tu souhaites t'acheter une télévision qui coûte 689,84 \$ taxes incluses et que tu gagnes 15,50 \$ l'heure, voici le calcul que tu devrais faire :

$$\begin{array}{r} 689,84 \$ \\ \div 15,50 \$ \\ \hline 44 \frac{1}{2} \text{ heures} \end{array}$$

Imagine, si tu travailles 28 heures par semaine, ton achat équivaldrait à un peu plus qu'une semaine et demie de travail. Juges-tu que cette télévision en vaudrait la peine ?

Tu peux utiliser ce truc pour différents achats de petite ou de plus grande importance.



Un bon truc pour évaluer si un achat est raisonnable pour toi est de prendre le montant de ton achat et de le diviser par ton taux horaire. Ce calcul te donnera une idée du nombre d'heures que tu devras travailler pour le payer. Tu pourras alors te demander si l'achat en vaut la peine.

Demande-toi si tu en as vraiment besoin

Si tu arrives à la conclusion que tu as vraiment besoin d'un produit, il te reste encore une question à te poser. As-tu besoin de toutes les options ou les fonctionnalités disponibles? Par exemple, as-tu besoin de toutes les options de la tablette que tu magasines ou du forfait cellulaire que le vendeur t'a proposé ?

Bon à savoir

Il peut arriver que tu n'aies pas vraiment besoin de quelque chose que tu souhaites acheter. Cela ne veut pas dire que tu ne peux pas l'acheter. Tu peux avoir d'autres raisons.



Consulte ton budget

Avant de faire un achat, vérifie que ton budget te permet de le faire et que tu as prévu un montant pour cette dépense. Décide du montant maximum que tu peux utiliser pour ton achat.

Demande-toi aussi d'où viendra l'argent que tu utiliseras pour faire ton achat :

- De ton compte ?
- De ton épargne ?
- D'un prêt ou d'une carte de crédit ?

Si l'argent provient d'un prêt ou d'une carte de crédit, demande-toi s'il t'est possible d'attendre un peu avant de faire ton achat. Cela te permettra peut-être d'accumuler la somme nécessaire sans avoir à emprunter.

Pour en savoir plus...

Si tu n'as pas fait de budget, consulte les fiches *Gagner ton argent*, *Dépenser ton argent* et *Faire ton budget*. Tu y trouveras toute l'information pour savoir comment le faire.

Informe-toi sur le produit

Il est toujours bon de t'informer sur le produit que tu envisages d'acheter. T'informer avant d'acheter comporte au moins deux avantages :

- Faire un bon choix
- Faire des économies

En t'informant, tu pourras choisir le produit ou le service qui te convient le mieux et t'assurer d'en avoir pour ton argent.

Il existe plusieurs façons de t'informer avant de faire un achat. En voici quelques-unes.

Questionne ton entourage

Tu peux d'abord questionner les personnes de ton entourage. Peut-être que certaines d'entre elles ont déjà fait le même achat ?

Tu peux leur demander :

- Si elles sont satisfaites du produit acheté
- Si elles te recommanderaient le magasin où elles se le sont procuré
- Combien elles ont payé
- Si elles ont eu des problèmes avec leur achat

Savais-tu ?

« En avoir pour son argent » signifie que tu as l'impression que tu paies le juste prix pour un bien parce qu'il te procure l'équivalent, en argent, en plaisir, en satisfaction ou autrement, de ce que tu as dépensé.



Consulte des magazines de consommateurs

Une autre façon de s'informer est de consulter des magazines et des sites Web de consommateurs, comme ceux de Protégez-Vous.

Protégez-Vous est un organisme fiable qui a pour mission d'aider les consommateurs à choisir tout en leur permettant d'économiser de l'argent. Il présente des tests réalisés sur une foule de produits différents. Voici l'adresse du site de Protégez-Vous : www.protegez-vous.ca.

Par ailleurs, tu peux aussi lire les avis des consommateurs sur Internet.

Magasine

Magasiner est une autre façon de s'informer ! Tu peux magasiner en visitant différents commerces, que ce soit sur place ou en ligne. Cela permet de comparer les prix, les choix de produits disponibles et peut-être même leur qualité. En magasin, ça te donne aussi l'occasion de questionner le vendeur.



Prends le temps de magasiner avant de faire ton choix. Tu pourrais faire des économies.

Bon à savoir

Le plus cher le mieux? Le moins cher le pire?

Pas nécessairement! Tu ne peux pas te fier seulement au prix pour connaître la qualité d'un produit.

Parfois, quand des produits sont de qualité semblable, mais de prix différents, c'est seulement parce que l'un est vendu par une marque connue et l'autre par une marque maison!



Il existe aussi des sites Web comparateurs de prix. Tu n'as qu'à taper « comparateurs de prix Québec » dans ton navigateur, et tu en trouveras plusieurs. Ces sites permettent de vérifier quel commerce offre le même produit pour moins cher.

Surveille les prix

Si tu surveilles les prix pendant un certain temps, tu t'habitueras à connaître le prix habituel des choses.

Le prix fixé par un commerçant n'est pas toujours le meilleur que tu pourrais avoir, même si ce prix est présenté comme un solde. C'est pourquoi, en vérifiant les prix d'un produit dans différents commerces, tu peux souvent économiser.

Savais-tu ?

Une marque maison est une marque de produits propre à une entreprise. Par exemple, les chaînes d'épicerie ou de pharmacies ont souvent une ligne de produits de « marque maison ».



Un bon truc

Sais-tu que tu peux comparer le prix des produits à l'épicerie?

Regarde le prix des produits par 100 g. Ce prix est indiqué en tout petit sur presque toutes les étiquettes fixées aux étagères. Tu profiteras du meilleur prix si tu choisis le produit le moins cher par 100 g.



Au moment d'acheter

Au moment de faire l'achat d'un bien durable, informe-toi de la politique de retour. Tu peux demander ceci au vendeur : « Combien ai-je de temps pour échanger ou me faire rembourser ce produit s'il ne me convient pas ? »

Pour tout achat, vérifie que le prix facturé est le bon, car il peut y avoir des erreurs ou des oublis. Par exemple, te facture-t-on le prix qui était affiché ? Te donne-t-on les rabais auxquels tu t'attendais ?

Savais-tu ?

Un bien durable, c'est un objet qui va être utile longtemps et qui n'est pas consommé ou utilisé immédiatement.

Un sofa et un cellulaire sont des exemples de biens durables.



Bon à savoir

Si tu as simplement changé d'idée et que tu ne veux plus du bien que tu as acheté, le commerce n'est pas obligé par la loi de t'offrir un remboursement ou un échange.

Chaque commerce a sa propre politique de retour. Il a l'obligation de la respecter. Mieux vaut donc t'en informer avant d'acheter !



Après avoir acheté

Pour certains achats, c'est une bonne idée de conserver ta facture.

Si ton achat est un bien durable, tu recevras probablement des documents importants, comme une garantie ou un contrat. Conserve-les aussi.

S'il y a un problème avec ton achat et que tu veux le retourner, tu auras besoin d'une preuve d'achat, comme ta facture. Le commerçant voudra vérifier que tu as bien acheté le produit dans son magasin. Il voudra aussi savoir combien tu l'as payé et à quel moment tu l'as acheté. Tout cela est inscrit sur ta facture.

Tu peux garder tous ces documents au moins 1 an, et même beaucoup plus d'années s'il s'agit d'un article qui coûte cher comme un meuble ou un électroménager.

Un bon truc

La plupart des factures ont tendance à s'effacer avec le temps. Tu peux les prendre en photo, les numériser ou les photocopier, si tu veux qu'elles restent lisibles longtemps.



6 Magasiner en ligne

Magasiner en ligne est pratique. Cela permet de faire ton achat de chez toi sans avoir à te déplacer.

Toutefois, il existe quelques consignes à suivre pour être un consommateur aussi averti en ligne qu'en magasin.

Bon à savoir

Quand tu fais un achat en ligne, tu as les mêmes droits qu'en magasin.

Attention, toutefois ! Si tu achètes en ligne au Québec, mais d'un commerce qui se trouve en dehors du Canada, tu pourrais avoir plus de difficultés à faire respecter tes droits.



Vérifier la fiabilité du commerçant

En ligne, ce n'est pas comme en magasin, car il est plus difficile d'évaluer si on peut faire confiance ou non à quelqu'un.

Pour vérifier la fiabilité du commerçant, il faut bien examiner son site Internet. Tu auras des indices indiquant que tu fais affaire avec un vrai commerçant si :

- L'adresse est précédée d'un cadenas ou commence par https.
- Le commerçant a une adresse et un numéro de téléphone.
- Le commerçant a une politique de confidentialité ou de protection de la vie privée qui indique comment il protège tes renseignements personnels.
- Le commerçant présente sa politique de retour et d'échange.
- Le commerçant propose différentes façons d'acheter : en magasin, par téléphone, etc.

Faire attention aux dépenses qui s'ajoutent

Acheter en ligne peut faire économiser, mais peut aussi faire dépenser beaucoup plus d'argent ! Pourquoi ? Parce que c'est facile et rapide de mettre des choses dans son panier. Et en plus, plusieurs types de frais peuvent s'ajouter au prix que tu as vu affiché en ligne.

Sois vigilant aussi avec les offres gratuites, surtout si tu dois fournir un numéro de carte de crédit pour en profiter. Il arrive souvent que, sans que tu aies donné ton accord, on prélève de l'argent sur ta carte une fois que l'offre gratuite est terminée.

Pense aux taxes

Souvent, les taxes s'ajoutent au total à payer au moment de faire ta transaction, comme en magasin. Vaut mieux y penser dès ton magasinage.

Pense aux frais de manutention, d'expédition et de livraison

Ces frais peuvent être élevés et faire une différence dans le montant total de ton achat. Par exemple, un commerce pourrait vendre un article moins cher qu'ailleurs, mais demander des frais élevés pour l'envoi.

Il est souvent possible de connaître ces frais pendant ton magasinage.

Aussi, plusieurs commerces offrent la livraison gratuite à partir d'un certain montant. Tu peux en profiter, tant que ça ne t'encourage pas à acheter des biens dont tu n'as pas besoin.

Pense à la devise

Toutes les monnaies n'ont pas la même valeur. Est-ce que le site te permet de payer en dollars canadiens ? Si non, vérifie le taux de change pour savoir combien te coûtera ton achat une fois converti en dollars canadiens.

Pense aux droits de douane

Si ton achat vient d'une entreprise située dans un autre pays, il se pourrait que tu doives payer des droits et des taxes lorsqu'il arrivera à la frontière du Canada.

Le montant peut être tellement élevé que ce que tu croyais être une bonne affaire te coûtera finalement beaucoup plus cher !

Vérifie d'où provient ton achat afin de ne pas avoir de mauvaises surprises.

Un bon truc

Il est possible de payer en ligne sans avoir à dévoiler tes renseignements personnels à plusieurs commerçants.

Connais-tu PayPal ? C'est un service de paiement en ligne sécuritaire pour payer tes achats. Si tu utilises ce service, tu devras communiquer tes renseignements personnels seulement à Paypal.

En plus, c'est un moyen de payer en ligne si tu n'as pas de carte de crédit.



Savais-tu ?

La devise est le type de monnaie utilisé par un pays.

Des exemples de devises sont : le dollar canadien (CAN), le dollar américain (USD) et l'euro (EUR).



Protéger ses renseignements personnels

Au moment de payer en ligne, assure-toi d'inscrire tes renseignements personnels dans le formulaire d'un site sécurisé.

Ne fournis que l'information nécessaire à ton achat, et seulement au moment de faire ta transaction. Certains commerçants demandent plus d'information que ce dont ils ont vraiment besoin pour conclure la vente.

D'autres commerçants malhonnêtes pourraient même te demander d'inscrire tes renseignements personnels si tu veux avoir accès à leur site Web. Méfie-toi.

Attention!

Certains commerçants utilisent la vente en ligne uniquement pour recueillir tes renseignements personnels.

Quand tu achètes en ligne, inscris le moins de renseignements possible.



Bon à savoir

Comment savoir si un site est sécurisé ? Regarde si tu vois un cadenas dans la barre d'adresse et si l'adresse commence par https.



À retenir

Être un consommateur averti, ça s'apprend.

Tu peux être un consommateur averti en magasin comme en ligne !

Pour le devenir :

- Connais les facteurs qui influencent tes achats.
- Informe-toi au sujet des produits que tu veux acheter.
- Fais valoir tes droits de consommateur lorsque tu n'es pas satisfait de ton achat.